

**Comité préparatoire
de la Conférence des Parties
chargée d'examiner le Traité
sur la non-prolifération
des armes nucléaires en 2020**

Distr. générale
8 mai 2019
Français
Original : anglais

Troisième session

New York, 29 avril-10 mai 2019

Élection du Président et des autres membres du Bureau

(décision adoptée à la 16^e séance, le 8 mai 2019)

1. À sa troisième session, le Comité préparatoire a examiné la question de la désignation du Président de la Conférence d'examen de 2020 ; il décide que le candidat soutenu par le Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, Rafael Mariano Grossi (Argentine), sera officiellement nommé au dernier trimestre de 2019 par la voie d'une communication du Président du Groupe des États non alignés parties au Traité.
2. Le Comité décide de recommander que les grandes commissions soient présidées par les représentants des sessions consécutives du Comité, ou par leurs successeurs, comme suit : la grande commission I devrait être présidée par un représentant d'un pays du Groupe des États non alignés parties au Traité, à savoir le Président de la troisième session du Comité préparatoire ; la grande commission II, par un représentant d'un pays du Groupe des États d'Europe orientale, à savoir le Président de la deuxième session du Comité préparatoire ; la grande commission III, par un représentant d'un pays du Groupe des États occidentaux, à savoir le Président de la première session du Comité préparatoire.
3. Le Comité décide également de recommander la nomination d'un représentant d'un pays du Groupe des États d'Europe orientale comme Président du Comité de rédaction et d'un représentant d'un pays du Groupe des États non alignés parties au Traité comme Président de la Commission de vérification des pouvoirs.
4. Le Comité autorise son bureau et le Président désigné à s'occuper des questions techniques et autres questions d'organisation et à tenir des consultations avec les États parties pendant la période précédant la Conférence d'examen de 2020. Il décide également que la Conférence sera ouverte par le Président de la troisième session.
5. Le Comité décide que le Président de la troisième session adressera des invitations aux observateurs qui, conformément à la décision concernant la participation, ont le droit de participer à la Conférence d'examen de 2020, ainsi qu'au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et au Directeur général de l'Agence internationale de l'énergie atomique.

